



Résiliation de contrat Centre Européen de Formation

Par **Ceref**, le **28/02/2014** à **11:37**

Bonjour, j'ai 3 ans (sans emploi) j'ai signé un contrat d'enseignement à distance avec le centre européen de formation. Malheureusement pour diverses raisons, j'ai perdu mon emploi et n'ai encore rien trouvé à ce jour. Je ne touche plus d'allocation depuis 1 an mais j'ai continué de payer mes mensualités au centre sans interruption grâce à mes allocations et mes réserves. Aujourd'hui, je ne souhaite plus continuer ma formation à distance car mes projets professionnels ont changé. J'ai à ce jour, payé plus de la moitié du montant total de 2227 euros, il ne me reste plus que 700 euros à payer grosso modo d'autant plus que (bêtement) je n'ai finalement jamais utilisé leurs services, de l'argent parti dans le vent... Je souhaite donc résilier mon contrat, vu que je n'ai plus d'emploi et que financièrement cela devient difficile à gérer. Malheureusement, ils ne veulent pas rompre le contrat et me donnent juste une suspension de paiement de 3 mois. Ma question est donc, suis-je vraiment obligé de leur payer les 700 euros restants ou y a-t-il un moyen de rompre le contrat ? Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement.